VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : STOP !

Remarques indécentes répétées, blagues sexistes, attitudes et gestes non sollicités sont encore le quotidien de nombreuses postières ■ Des situations de harcèlement sexuel n'ont donné lieu à aucune poursuite disciplinaire, la hiérarchie se contentant parfois de déplacer le cadre incriminé (c'est presque toujours le cas) sans incidence sur sa carrière ■ La prévention des violences sexistes et sexuelles ne semble toujours pas être la priorité de La Poste... Imposons-lui !

Le 15 octobre 2018, 2 conseils de discipline étaient convoqués à la DOT Colis Nord Ouest. A l'ordre du jour, le licenciement pour faute de deux salariés de la plateforme colis de Le Rheu (35) dont le comportement relevait de harcèlement sexuel envers deux femmes de l'établissement. Normal vous direz vous. Oui, mais c'est aussi une manière de se dédouaner à peu de frais de son comportement. Au regard de la gravité des faits reprochés et pour soutenir sans faille les victimes, Sud a voté le licenciement pour cause réelle et sérieuse. Contrairement au licenciement pour faute, le salarié conserve ses indemnités de licenciement. Ce choix n'est nullement un blanc seing pour la direction. Une direction qui fut loin d'être irréprochable.

Des directions dans le déni

Le CHSCT de cette plateforme a diligenté une enquête auprès de l'ensemble du personnel au printemps 2017, dont le résultat a été communiqué à la direction en septembre de la même année. Cette enquête révèle que de nombreuses femmes sont confrontées quotidiennement à des comportements sexistes, des propos et gestes déplacés, voire à du harcèlement sexuel. Un nouveau CHSCT extraordinaire sur les problèmes soulevés lors de l'enquête s'est tenu en mars 2018. Encore une fois, la direction a fait la sourde oreille. Aucune mesure n'a été mise en place pour lutter contre ces pratiques, aucune prévention. Devons-nous une nouvelle fois rappeler à la Poste et aux directions quelles sont leurs obligations légales ? C'est ce que la justice appelle une faute inexcusable de l'employeur.

Des directions qui se dédouanent

Récemment sur cette plateforme colis, 2 femmes victimes de harcèlement sexuel ont parlé. Plus d'un an après la restitution de l'enquête, La Poste semble découvrir la situation. Et elle se décide enfin à agir ! Deux conseils de discipline sont convoqués, pour sanctionner les harceleurs. Si les sanctions sont justifiées, elles ne font pas oublier la lâcheté, l'inaction et le silence complice de la direction. Malgré les multiples alertes, cette dernière n'a pris aucune mesure pour faire cesser la pratique intolérable sur le site. C'est ce que la justice appelle une faute inexcusable de l'employeur. Ce n'est pas le licenciement des coupables, même s'ils sont justifiés, qui excusera le comportement de la direction !

Sud Solidaires

Fédération des activités postales et des télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union syndicale Solidaires

La Poste lourdement condamnée

La direction n'en est pas à son coup d'essai. Emmanuelle a été durant de nombreuses années harcelée sexuellement par son chef d'équipe. Qu'a fait le directeur de son site pour la protéger ? Qu'a fait la DOT colis ?
Qu'a fait La Poste pour que les faits dénoncés ne se reproduisent plus sur son site comme dans l'ensemble des sites du Groupe ? Rien ou presque, comme si ça n'était qu'un cas isolé, comme si tout allait bien dans les établissements, comme si tout cela était bien fini, comme si cela n'arriverait plus jamais. Face à l'inertie et au silence complice de la direction, Emmanuelle a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. La Poste a été finalement condamnée à verser 126 000€ à Emmanuelle, pour ce que la justice appelle une faute inexcusable de l'employeur, pour ne pas l'avoir protégée. En plus des dommages et intérêts, La Poste a été condamnée à afficher le jugement dans toutes les entités du Groupe. On pourrait penser que c'était l'occasion de faire amende honorable et surtout tirer des leçons de cette "affaire". Au lieu de ça le jugement n'a été affiché que quelques jours, souvent dans un format peu lisible, en plein coeur de l'été. Certaines directions n'ont même pas pris cette peine...

La prévention est la priorité

Si ça n'en est pas une pour La Poste, c'en est une pour Sud ! Nous continuerons à dénoncer cette insupportable tolérance. Les directions font preuve d'une diligence fulgurante en matière de répression antisyndicale, nous ne pouvons pas en dire autant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous exigeons la mise en place d'une réelle politique de prévention et de protection des victimes.

Sud agit contre les violences

Le harcèlement sexuel est un délit qui regroupe toutes les atteintes sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise. Sans attendre les faits les plus graves, il est urgent de faire cesser ces attitudes et ces actes. Les militant·es de Sud sont à l'écoute des victimes et sauront les accompagner. N'hésitez pas à les contacter que vous soyez témoins ou victimes.

Sud lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, dans le monde du travail comme dans l'ensemble de la société.
Parce que l'impunité doit cesser, Sud et l'Union Syndicale Solidaires appellent à marcher ensemble contre les violences sexistes et sexuelles le 24 novembre.

#NousToutes